

Subvention aux artistes en arts visuels
et en métiers d'art

Programme de soutien 2021



Subvention aux artistes en arts visuels et en métiers d'art

Programme de soutien 2021

Depuis 2020, ce programme est géré conjointement par le Service de la culture de la Ville de Montréal et le Conseil des arts de Montréal. Chaque requérant.e ne présente qu'une seule et unique demande, puis, s'il ou elle est admissible, recevra la subvention en deux versements correspondant à la part de la Ville et à la part du Conseil des arts de Montréal.

Des membres de l'équipe du Conseil des arts contacteront les artistes admissibles au programme pour recueillir des informations manquantes à leur dossier, notamment, le numéro d'assurance sociale.

Objectif du programme

Soutien financier à l'occupation d'un atelier d'artiste pour y produire des œuvres originales de recherche ou d'expression.

Qui peut déposer une candidature dans le cadre de ce programme?

Les artistes professionnel.le.s en arts visuels et métiers d'arts, locataires ou propriétaires d'un espace d'atelier (immeuble ou partie de l'immeuble) dans un immeuble NON résidentiel.

Comment est calculé le soutien financier du programme :

- Le montant est calculé proportionnellement au nombre de jours durant lequel l'espace est occupé comme atelier d'artiste;
- Le taux est de 13 \$ par mètre carré par année pour la partie dédiée à la recherche – création;
- Le taux est de 3 \$ par mètre carré par année pour la partie dédiée à l'entreposage;
- Ce soutien financier est disponible dans la limite des montants alloués annuellement au programme.

Date limite de dépôt de candidature

31 mars 2021 pour les baux 2020

Pour toute information

Service de la culture de la Ville de Montréal
514 868-5819

subvention.artistes@montreal.ca

Comment faire une demande?

1 - S'inscrire au registre des fournisseurs de la Ville de Montréal

- L'inscription au registre des fournisseurs de la Ville est obligatoire pour le versement de la subvention à une personne individuelle ou morale.
- L'inscription se fait en ligne : ville.montreal.qc.ca/fournisseur

Une adhésion au paiement électronique est possible (remplaçant l'émission d'un chèque envoyé par la poste). Le formulaire est disponible sur la page servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/formxsl/show/fournisseurs et est à retourner à pratiques_daffaires@ville.montreal.qc.ca

Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

2 - Remplir le formulaire en ligne :

- Les candidatures au programme de subvention aux artistes professionnel.le.s en arts visuels et en métiers d'art doivent désormais être transmises par un formulaire en ligne.

Attention : il n'est pas possible pour le moment d'enregistrer les réponses au fur et à mesure du formulaire. Chaque requérant.e doit s'assurer d'avoir tous les éléments nécessaires avant de commencer sa demande, notamment son numéro de fournisseur et les documents exigés.

- Deux types de formulaires sont disponibles:
 - Un formulaire pour les requérant.e.s ayant un identifiant Google: Cet outil sécuritaire permet une transmission immédiate des justificatifs demandés.
 - Un formulaire pour les requérant.e.s n'ayant pas un identifiant Google et ne souhaitant pas en créer un : lors de la finalisation de votre demande, un courriel automatisé vous sera transmis afin de joindre vos documents justificatifs.

3 - Les documents obligatoires pour l'analyse de chaque demande :

- Numéro de fournisseur
Pour recevoir un soutien financier de la Ville de Montréal et du Conseil des arts de Montréal, vous devez être inscrit.e au registre des fournisseurs et obtenir un numéro de fournisseur et votre numéro de fournisseur doit être actif.
- Justificatifs du statut d'artiste professionnel.le
 - Si vous êtes membre du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) : joindre une copie numérisée de votre carte de membre du RAAV
 - Si vous êtes membre du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ): joindre une copie numérisée de votre carte de membre du CMAQ
 - Si vous n'êtes pas membre d'une de ces deux organisations: joindre votre CV d'artiste ainsi que 5 photos de vos œuvres.

- Justificatifs de l'occupation de l'atelier
 - Si vous êtes locataire, joindre :
 - une copie numérisée du bail initial (obligatoire à chaque demande)
 - une copie numérisée du ou des renouvellements du bail pour l'année 2020 (si applicable)
 - Si vous êtes propriétaire, joindre :
 - une copie numérisée du compte de taxes municipales 2020
 - un justificatif de superficie de votre atelier (certificat d'occupation ou autre document)
- Justificatifs de l'occupation de l'entreposage (si applicable)
 - Si l'espace d'entreposage est situé dans autre lieu que l'atelier pour lequel vous faites la demande :
 - joindre une copie numérisée du bail de l'espace d'entreposage

Confirmation de l'admissibilité

Après vérification du dossier, l'artiste recevra par courriel la confirmation de l'admissibilité de sa demande.

Montréal 
montreal.ca


CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL